

<http://www.snetap-fsu.fr/Bac-techno-une-CNS-de-plus.html>



CNS du 25 janvier : l'inspection mandatée par la DGER

- Les Dossiers - Pédagogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie technologique -

Date de mise en ligne : vendredi 27 janvier 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Devant la persévérance des représentants des personnels et de la profession agricole ([FNSEA](#)) pour le maintien des STE dans le tronc commun du référentiel STAV, la [DGER](#) mandate l'inspection pour faire des propositions (contenus, volume-horaire) pour la prochaine [CNS](#) du 6 mars prochain. En effet, après 2 heures d'échanges sur les STE, la DGER a dû reconnaître le blocage sur cette question et l'impossibilité de traiter les autres points énoncés par le SNETAP-[FSU](#) dans son [courrier](#).

[Le SNETAP-FSU appelle les équipes pédagogiques à maintenir la pression, à répondre à la consultation](#)

CNS « Études Générales » Le 25 janvier 2012 Déclaration SNETAP [FSU](#) - SFOERTA [FO](#) - SYAC [CGT](#)

Nous démarrons notre quatrième réunion de la CNS Études Générales consacrée pour partie au moins à la rénovation du Baccalauréat technologique de l'Enseignement Agricole. Nous devrions nous féliciter du temps consacré à la réforme de ce diplôme.

Malheureusement le Snetap FSU, le Sfoerta FO et le Syac CGT constatent un véritable blocage sur des points d'achoppements que nous considérons comme majeurs.

Ainsi dans le projet de référentiel présenté aujourd'hui nous dénonçons d'abord la dévalorisation des Sciences et Techniques des Équipements.

Nous redisons que les STE forment une discipline qui doit faire partie intégrante de la culture commune technologique des futurs bacheliers de la filière STAV. Elle doit donc apparaître dans le tronc commun en tant que discipline et non pas seulement en pluri.

Concernant l'Éducation Socio-Culturelle nous dénonçons une baisse horaire conséquente pour réaliser un programme qui reste identique à celui du Bac STAV actuel.

Au moment où le [MAAPRAT](#) vient de signer une nouvelle convention avec le Ministère de la Culture, cette nouvelle attaque d'une spécificité de l'Enseignement Agricole, reconnue par tous, est inquiétante.

Nos organisations ont fait des propositions très concrètes pour le maintien et la valorisation de ces disciplines. Nous les reprendrons durant les débats.

Lors de ses v¹/₂ux, hier, Monsieur Bruno LE MAIRE a souligné son attachement à l'Enseignement Agricole et à ses spécificités. Nous attendons donc la traduction concrète de ses propos dès aujourd'hui dans cette CNS.

Paris le 25 janvier 2012

